

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011, et notamment son article 35 relatif au Directoire de la Recherche,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Daniel NAHON, Professeur émérite, est nommé Président du Directoire de la Recherche, à compter du 29 mai 2012.

Article 2 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 mai 2012




Yvon Bofland

Président de l'Université d'Aix-Marseille